



Livret d'accueil de l'école élémentaire LUCIE AUBRAC 2025 - 2026

Ce livret d'accueil est un regroupement de toutes les informations pratiques sur le fonctionnement de notre école.

Notre école accueille environ 200 élèves répartis sur 9 classes du CP au CM2 (du CP au CM2 : élèves de 6 à 10 ans).

Depuis la rentrée 2022, nous accueillons une classe de maternelle dans nos locaux et à la rentrée 2025, une deuxième classe sera accueillie.

Adresse :

École élémentaire LUCIE AUBRAC
4 avenue du Général Desaix
63 800 Cournon d'Auvergne
04 73 77 64 80 Mail : 0631610h@ac-clermont.fr

Site de l'école :

<https://sitesecoles63.ac-clermont.fr/0631610h/>

La directrice : Mme Corinne BARDIN

Les classes : 2025 - 2026

Cycle 2 :

CP-A
CP-B
CE1
CE1-CE2
CE2-A
CE2-B

Cycle 3 :

CM1
CM1-CM2
CM2

Des enseignants spécialisés

RASED : (réseau d'aide)

Enseignant : aide à dominante pédagogique (ADP)

Enseignante: aide à dominante relationnelle (ADR)

Psychologue de l'éducation nationale

Des accompagnants des élèves en situation de handicap (AESH)

Des intervenants municipaux

Intervenant en éducation physique et sportives

Intervenant en éducation musicale

Une équipe périscolaire

Référente périscolaire qui assure la liaison entre les enseignantes et le périscolaire

Agents territoriaux qui assurent l'encadrement de la pause méridienne, accueil, étude, accompagnement scolaire, l'entretien des locaux



Les horaires de l'école

A l'école, c'est comme sur le quai d'une gare il faut être à l'heure sinon on rate le train !

	Ouvertures /fermetures du portail	Début et fin de la classe (matin)	Début et fin de la classe (après-midi)
Lundi Mardi	8h20 - 8h30	8h30	13h30
Jeudi Vendredi	13h20 - 13h30	11h30	16h30

Attention, à la sortie des élèves, les enseignants ne sont pas responsables des enfants, ils sont sous la responsabilité de leurs représentants légaux. Contrairement à la maternelle, les enseignants ne remettent pas les enfants à des personnes désignées, les enfants sont libres de partir. Toutefois l'équipe enseignante reste vigilante.

La rentrée scolaire amène différentes démarches administratives, quelques informations pour vous aider.



La **fiche de renseignements** est un document important pour l'enseignant et la direction de l'école. Il est très important que vous preniez le temps de la compléter en écrivant le plus lisiblement (numéros de téléphone et adresse internet sont souvent difficiles à lire). **Cette fiche est à compléter, à signer par les deux responsables légaux et à rendre sous 8 jours.**



L'attestation d'assurance scolaire est à communiquer le plus rapidement possible à l'enseignant de la classe. Je vous invite à veiller à ce que l'individuel accident et la responsabilité civile soient bien prises en considération. Il s'agit de la couverture des risques de votre enfant.



Projet d'accueil individualisé

Si votre enfant a des problèmes de santé pour lesquels votre médecin traitant juge utile la rédaction d'un PAI, il est important de prendre contact avec la directrice de l'école pour sa mise en place. Ce projet permet d'informer les adultes travaillant avec votre enfant sur la conduite à tenir. Aucun traitement ne pourra être donné à un élève en dehors d'un PAI. Pour les parents dont un enfant disposait déjà d'un PAI, celui-ci est à renouveler avant le mois de novembre.

Prise en charge sur le temps scolaire (soins)

Dans le cadre d'un PPS, les prises en charge seront inscrites dans le projet. Pour les élèves ayant des prises en charge (orthophonie, CMPP,) il est important de prendre contact avec l'enseignant et la directrice.

Un document est à compléter, les parents s'engagent à venir chercher leur enfant dans la classe et le raccompagner dans sa classe. Les enfants ne sortent pas seuls et ne reviennent pas seuls.

Vous souhaitez un document administratif : certificat de scolarité, certificat de radiation, livret scolaire, faites la demande auprès de la directrice.



Le cahier de liaison

Le cahier de liaison permettra de faire circuler les informations entre l'école et les familles, tout au long de l'année scolaire. Nous souhaitons que ce cahier soit un outil, parmi d'autres, pour faciliter le partenariat entre vous, parents, et nous, équipe enseignante.

Vous trouverez des renseignements pratiques et des informations sur la vie scolaire de votre enfant.

Ce cahier doit toujours être dans le cartable de votre enfant. Il doit être consulté quotidiennement par les parents.

Merci de signer toutes les informations qui vous seront transmises. Vous pouvez inscrire dans ce cahier toute demande de rendez-vous ou autre information à transmettre à l'enseignant(e).



Le matériel scolaire.

Une liste de fournitures vous a été remise en juin, elle est valable pour toute l'année scolaire. Il est important que chaque enfant dispose de son matériel, apprenne à en prendre soin, à le ranger. Du matériel de prêt est à disposition dans les classes mais sa quantité est limitée et ne pourra pas se substituer à l'équipement de base demandé à chacun. Il vous est

demandé de vérifier très régulièrement les trousse de vos enfants, de marquer le matériel (comme les vêtements). A minima, vous aurez à vérifier et compléter les trousse lors des vacances scolaires.

Mon enfant est absent, que faire ?

Vous devez signaler toute absence de votre enfant:

- le matin **avant 8h20**,
- après midi **avant 13h20**
- **Par téléphone : 04 73 77 64 80**
- **ou mail : 0631610h@ac-clermont.fr**

Au retour de l'enfant, les absences doivent toujours être justifiées par écrit dans le cahier de liaison y compris après en avoir informé la directrice.



Si votre enfant est malade, **il est interdit de lui laisser des médicaments dans son cartable**.

Cela peut être très dangereux si un autre enfant vient à les prendre à sa place.

Aucun traitement en dehors d'un PAI peut être donné à un élève sur le temps scolaire comme sur le temps de cantine.

Dans tous les cas, se souvenir quand un enfant est absent, il faut : Informer l'école le jour même et justifier par écrit dans le cahier de liaison lors du retour.

Le périscolaire à l'école Lucie Aubrac

* **Transport scolaire** : Proposée gratuitement aux familles cournonaises les plus éloignées de l'école, la ligne 1 dessert matin et soir l'école Lucie Aubrac (maternelle et élémentaire). Dans le car, les enfants sont encadrés par le conducteur et un accompagnateur municipal.

* **Accueil municipal** : Un service d'accueil périscolaire est à disposition de 7h à 8h20 et de 16h30 à 18h30. L'équipe encadrante propose différentes activités éducatives ou ludiques qui favorisent le plaisir, la détente ainsi que la découverte dans le respect des souhaits et du rythme de vie des enfants.

* **Restauration scolaire** : Élaborés avec une diététicienne-nutritionniste, les menus servis aux enfants sont composés à 95 % de produits bio.

* **Étude** : Après un temps de goûter à l'accueil, ce service, encadré par des enseignants ou agents municipaux, permet aux enfants du CP au CM2 d'effectuer leurs devoirs dans une ambiance studieuse de 17h30 à 18h.

* **Accompagnement scolaire** : Sur proposition des enseignantes, certains enfants peuvent bénéficier d'un accompagnement scolaire encadré par des intervenants municipaux de 16h30 à 18h15.

MEMO

Téléphone école **élémentaire** Lucie Aubrac :

CP – CE1 – CE2 – CM1 – CM2 (de 6 à 11 ans)

04 73 77 64 80

Téléphone école **maternelle** Lucie Aubrac :

TPS – PS – MS – GS : (de 2 à 5 ans)

04 73 69 36 35

Téléphone **Périscolaire** école élémentaire Lucie Aubrac (après 16h30)

04 73 77 64 82

Contacter la **restauration scolaire**

GUICHET UNIQUE 04 73 69 36 84

ou service scolaire 04 73 69 90 03

Bonne année scolaire...

